



FORMATION - Agir en forêt privée : réglementation et moyens d'action des élus

Le 04/07/2024 – de 14h15 à 17h00 – Vacqueyras

ORDRE DU JOUR

Formateur : Gregory Cornillac, Communes forestières
Intervenants : CNPF – SAFER – Communes Forestières

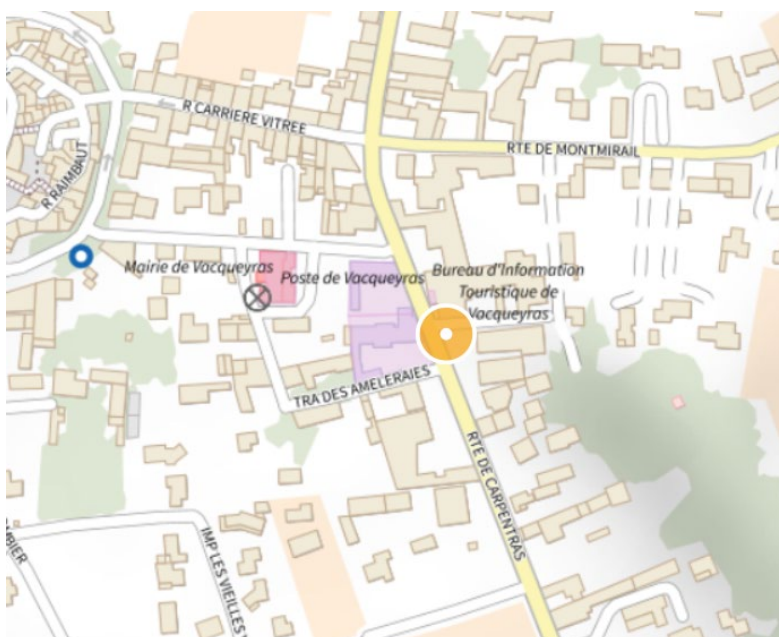
Objectif général de la formation : Comprendre les enjeux liés à la forêt privée

Objectifs opérationnels : Comprendre la réglementation applicable aux forêts privées
Identifier des actions pouvant être initié par les communes afin de favoriser la gestion des espaces forestiers privés

- 14h15 – 14h30** **Accueil des participants**
- 14h30 – 14h35** **Mot d'accueil**
- 14h35 – 15h00** **La propriété forestière privée et ses enjeux dans le département**
- 15h00 – 15h30** **Agir en forêt privée : quel cadre réglementaire ?**
- 15h30 – 16h00** **Mise en gestion des forêts privées : quels outils pour les élus ?**
- 16h00 – 16h30** **Zoom sur l'acquisition foncière de parcelles forestières**
- 16h30 – 17h00** **Questions et échanges**

LIEU DE LA FORMATION

**Salle polyvalente
117, Route de Carpentras
84190 Vacqueyras**



COORDONNEES SUR PLACE

Alice MONGIN / 07 48 10 37 92

MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Echanges directs entre élus et intervenants des Communes forestières, du CNPF et de la SAFER
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants
- Séance de formation en salle



MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en remplissant le **formulaire d'inscription en ligne** ou via l'adresse email inscription@communesforestieres.org.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **2 juillet**.

Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

EVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation devra être renseignée à l'issue de celle-ci.

ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

COMMUNES FORESTIÈRES DE VAUCLUSE

Immeuble le Saphir · Bât. A N°110 · 477 avenue Jules Verne · 84700 Sorgues · Tél. 06 37 23 79 93
contact84@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org

PARTICIPATION FINANCIERE

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais est demandée de 60 euros/personne.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

FORMATION MISE EN ŒUVRE AVEC LA PARTICIPATION FINANCIERE DE

*Formation financée avec le concours
de l'Union européenne avec le Fonds
Européen Agricole pour le
Développement Rural*



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



PARTENAIRES & INTERVENANTS DE LA FORMATION

